

Acte à classer

117

1 2 3 4 5 6
En préparation Pour signature Prêt à transmettre En attente retour
Préfecture > AR reçu < Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-10-21T08-55-39.00 (MI240648445)

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20221017-117-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : 117_2022_decision_modificative_2_budget_pole_de
nte_liberale_ambulatoire

Date de décision : 17/10/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Acte : pesallpjdobDM01PSLA_862022021_... Multicanal : Non

Pièces jointes :

117_2022_decision_mod... Type PJ : 70_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/10/22 à 08:55

Par BUNEL Nadège

Transmis

Date 21/10/22 à 08:55

Par BUNEL Nadège

Accusé de réception

Date 21/10/22 à 09:00

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	35
Votants par procuration	4
Absents	70
Total des votes	39

7. Finances locales
7. Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 11 octobre 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, M. DARMOIS, M. DUCLOS, M. BURET, Mme MONLON, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU

TITULAIRES EXCUSES : Mme DA SILVA, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LAMY, M. LEROUX, Mme ROSA, M. TIMON, Mme CABOT, M. LETELLIER, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. SENINCK

TITULAIRES ABSENTS : M. GIRARD, M. LEROY, Mme DUVAL, Mme QUESNEY, Mme HAKI, M. MAUVIEUX, M. BAPTIST
PROCURATIONS : Mme ROULAND à M. BISSON, M. LAMY à Mme DUONG, M. TIMON à M. DUCLOS, Mme CABOT à M. VOSNIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SIMON

N° 117-2022 Décision Modificative n°2 – Budget Pôle Santé Libéral Ambulatoire.

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés au budget primitif 2022 comme suit :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 110 431 €, comprenant :

En dépenses :

- *Nature 2188 (autres immobilisations corporelles)*, correspondant au complément des équipements cabinet dentaire, pour la somme de 32 000 euros.
- *Nature 2313 (construction)*, faisant référence au solde du marché MOE révision de prix, pour la somme de 3 000 euros
- *Nature 2313 (construction)*, correspondant au solde du marché de travaux des derniers avenants, ainsi qu'au travaux de pré installation du matériel des dentistes, pour la somme de 67 556 euros.
- *Nature 2111 (terrains)*, correspondant à l'acquisition du terrain par l'EPF suite à la démolition de 3 immeubles.
- *Nature 204182 (bâtiments et installations)*, réduction de la ligne pour remettre à la nature 2111.
- *Nature 204182 (bâtiment et installations)*, pour la somme de 7 875 euros, correspondant à l'acompte sur la convention EPF de la participation de la démolition des 3 immeubles.

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221017-117-BF
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Antenne	Montant
D	I	AMGT	510	204182	PSLA	-180 000,00 €
D	I	AMGT	510	2111	PSLA	180 000,00 €
D	I	ECONOMIE	510	2188	PSLA	32 000,00 €
D	I	AMGT	510	2313	PSLA	3 000,00 €
D	I	BATIMENT	510	2313	PSLA	17 556,00 €
D	I	BATIMENT	510	2313	PSLA	50 000,00 €
D	I	AMGT	510	204182	PSLA	7 875,00 €
					TOTAL	110 431,00 €

En recettes :

- *Nature 10222 (FCTVA)*, pour un montant de 16 800 euros, représentant la somme du FCTVA des dépenses citées précédemment.
- *Nature 10222 (FCTVA)*, pour la somme de 85 756 euros, recette FCTVA des dépenses investissement pour la période de Mars-Avril-Mai 2022.
- *Nature 1641 (emprunt)* ; pour la somme de 7 875 euros, en recette d'emprunt.

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Antenne	Montant
R	I	SF	510	10222	PSLA	85 756,00 €
R	I	SF	510	10222	PSLA	16 800,00 €
R	I	SFBV	510	1641	PSLA	7 875,00 €
					TOTAL	110 431,00 €

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11;

VU le budget primitif 2022 délibéré le 04 avril 2022.

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2022,

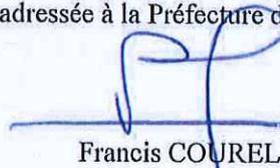
*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget Pôle Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exposée ci-dessus pour un montant total de 110 431 € équilibré en section d'investissement.

Pont-Audemer, le 17 octobre 2022

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Francis COUREL



Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221017-117-BF
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022